

PROVINCE DE QUÉBEC
11 JUILLET 2022
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-DE-RESTIGOUCHE
COMITÉ DE BONAVENTURE

N° de résolution
ou annotation

Le conseil de la municipalité de Saint-André-de-Restigouche siège en séance ordinaire devant public à l'école no : 1 endroit habituel à 19h30 ce 11ème jour de juillet 2022, les membres du conseil et les officiers municipaux présents sont :

Conseillers : Roch Gohier	Patrick Charest
Tammy Arsenault	Jean-Paul Landry
Edgard Boilard	Sylvie Charest

Maire : Doris Deschênes

Directrice générale et greffière-trésorière : Karine Dubé

La présidente de l'assemblée vérifie le quorum et déclare la session ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption des procès-verbaux
3. Adoption des dépenses encourues du mois de juin 2022
4. Trésorerie
5. Correspondance
6. Toutes recommandations des contribuables par écrit
7. Rapport projet FAIR
8. Entente de services avec l'autorité 911
9. Pro-maire
10. Points divers
 - a) suivi de dossier (facturation jardin, couverture cellulaire, facture FQM poste conseiller)
 - b) sécurité publique
 - c) Loisirs (Camping-Québec, souris)
 - d) Service de proximité (rapport trimestriel, demande)
 - e) Territoire solidaire
 - f) Jardin communautaire
 - g) Horaire inspectrice
 - h) Débroussaillage des chemins
 - i) Pose de canexel
 - j) Augmentation contrat de déneigement
11. Période de questions
12. Levée de l'assemblée

118-2022

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de Patrick Charest, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE l'ordre du jour proposé soit adopté tel que présenté avec mention que « points divers » demeure ouvert.

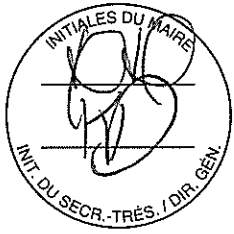
119-2022

ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL

Sur proposition de Jean-Paul Landry et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE les procès-verbaux suivants soient approuvés après que les changements discutés soient effectués : liste des présences

- Séance ordinaire du 6 juin 2022 à 19h30
- Séance extraordinaire du 22 juin 2022 à 18h00



N° de résolution
ou annotation

120-2022

PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DES COMPTES

Le conseil prend acte de la liste des chèques émis du 1^{er} juin 2022 au 30 juin 2022 visant le paiement des dépenses incompressibles selon le règlement # 03-2007 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et approuve globalement :

- le bordereau CP-06-22 (compte payé) totalisant une somme de 8 667.28\$
- le bordereau SAL-06-22 (salaire payé) totalisant une somme de 7698.78\$

Il est proposé par Tammy Arsenault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

d'autoriser le paiement des dépenses effectuées par un fonctionnaire dans le cadre d'une délégation et politique de variation budgétaire selon le règlement # 03-2007 décrétant les règles de contrôle et de suivis budgétaires et qui apparaissent dans le bordereau CAP-06-22 (compte à payer) totalisant une somme de 17 259.35\$.

Maurice Bélanger Paysagiste	1 456.33	#1373
B. M. Auto	62.73	#1374
Bouffard Sanitaire inc.	4 161.30	#1375
Doris Deschenes	94.25	#1376
Gaétan Dufour	151.50	#1377
Les Entreprises Lauréat L. Gallant	1 092.26	#1378
Les Entreprises Armand Lagacé	3 907.38	#1379
Jisca Tremblay	12.68	#1380
La Coop Purdel - BMR	1 638.88	#1381
Steve Lévesque	58.00	#1382
Liber	13.60	#1383
Lidia-Maude Paré	12.68	#1384
Magasin Coop	133.84	#1385
Martial Charest	807.98	#1386
MRC Avignon	2 145.01	#1387
Municipalité St-Alexis	94.28	#1388
Municipalité Pointe-à-la-Croix	1 138.00	#1389
Jean-Yves Pelletier	165.00	#1390
Télécommunications de l'est	113.65	#1391

TRÉSORIE

Que le rapport de trésorerie du 1 janvier au 30 juin 2022 a été déposé et présenté.

CORRESPONDANCE

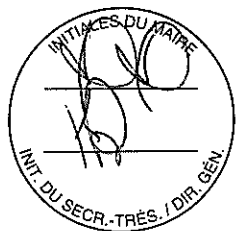
DÉPART DE RÉMI POITRAS SIA

121-2022

Considérant que le 5 à 7 d'encouragement du défi de Rémi Poitras, qui parcourra le SIA en 10 jours, était le 7 juillet 2022;

Considérant que la réunion du conseil était seulement le 11 juillet 2022;

Considérant que les conseillers étaient d'accord pour offrir un don pour le financement de la maison de soins palliatifs de la BDC;



N° de résolution
ou annotation

Il est proposé par Sylvie Charest et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la municipalité fasse un don de 100\$ pour le défi de Rémi. Il lui a été remis au 5 à 7 d'encouragement par Tammy Arsenault.

ASSOCIATION DU CANCER DE L'EST DU QUEBEC

Il est proposé par Jean-Paul Landry et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la municipalité donne annuellement à l'association du cancer de l'est du Québec 200\$ pour une période de 3 ans.

122-2022

SOCIÉTÉ ALZEIMER GIM / DÉFI AUX MAIRES

Il est proposé par Jean-Paul Landry et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil municipal appuiera la mairesse Doris Deschênes pour le défi Alzheimer. Elle annoncera le défi choisi lors de la prochaine réunion régulière

123-2022

FONDATION MIRA/ DEMANDE DE DON

Il est proposé par Edgard Boilard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la municipalité fasse un don de 50\$ à la fondation MIRA.

124-2022

ADMQ / COLLOQUE DE ZONE

Il est proposé par Sylvie Charest et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la directrice générale Karine Dubé puisse accepter l'invitation pour le colloque de zone de l'association des directeurs municipaux du Québec.

125-2022

TOUTES RECOMMANDATIONS DES CONTRIBUABLES PAR ÉCRIT

PLAINTÉ SUR L'ÉTAT DE LA ROUTE DU RANG 3

Il est proposé par Edgard Boilard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la municipalité envoie une lettre explicative à monsieur Isidore Charest. Le responsable des travaux publics verra à améliorer la douceur de conduite sur la chaussée du rang 3.

126-2022

RAPPORT PROJET FAIR

Il est proposé par Patrick Charest et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

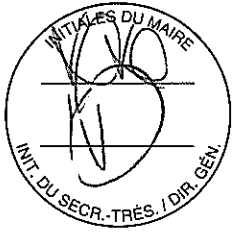
Que le rapport du projet FAIR du 13 au 30 juin pour un total des dépenses de 3 296.33\$ soit adopté.

127-2022

ENTENTE DE SERVICE AVEC L'AUTORITÉ 911

Il est proposé par Patrick Charest et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

128-2022



N° de résolution
129-2022 / citation

Que la municipalité de Saint-André-de-Restigouche accepte l'entente de service avec l'autorité 9-1-1 de prochaine génération telle que présentée;

Que Karine Dubé, directrice générale et greffière-trésorière; soit nommée comme personne habilitée pour signer cette entente au nom de la municipalité.

PRO-MAIRE

Il est proposé par Jean-Paul Landry et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la Pro-maire soit Tammy Arsenault.

POINTS DIVERS

SUIVI DE DOSSIER

FACTURE POUR GRAVIER ET TERRE

Considérant que la municipalité a fourni le gravier et la terre pour la serre pour l'installation finale;

Considérant que ce fait facilitait ces travaux;

Il est proposé par Tammy Arsenault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la municipalité facture à la MRC Avignon un montant de 70\$ pour le gravier et la terre fournis pour l'installation finale de la serre.

COUVERTURE CELLULAIRE

La mairesse nous fait part de la réponse très évasive et peu précise reçue suite à la lettre envoyée

FACTURE FQM POSTE CONSEILLER

Considérant la résolution permettant à la directrice générale de faire appel aux services juridiques de la FQM concernant la possibilité des conseillers de travailler pour des instances qui sont plus ou moins subventionnés par la municipalité;

Il est proposé par Edgard Boilard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la municipalité paie la somme de 887,92\$ pour les frais des services juridiques de la FQM.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Il est proposé par Patrick Charest et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la municipalité demande au MTQ un sensibilisateur de vitesse afin de d'encourager la diminution de la vitesse des conducteurs à l'entrée du village.

LOISIRS

Considérant la demande de permis pour Camping Québec;

Il est proposé par Sylvie Charest et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

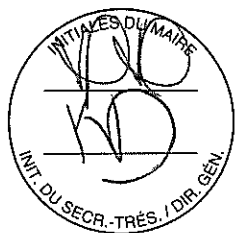
Que la municipalité autorise Karine Dubé, directrice générale, à signer le document autorisant la corporation des loisirs à demander le permis.

130-2022

131-2022

132-2022

133-2022



N° de résolution
ou annotation

134-2022

Considérant la demande du président des loisirs, François Therrien, concernant la présence d'un grand nombre de souris dans le bâtiment des Loisirs;

La municipalité reporte la décision à la séance extraordinaire du 17 juillet 2022.

SERVICE DE PROXIMITÉ

Considérant le rapport trimestriel déposé par le magasin COOP de St-André;

Il est proposé par Jean-Paul Landry et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la municipalité accorde l'aide salariale de 6 250\$.

135-2022

Considérant la demande du conseil d'administration de la coopérative de St-André;

Il est proposé par Edgard Boilard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la directrice générale de la municipalité aide à la comptabilité du magasin.

TERRITOIRE SOLIDAIRE

Tammy Arsenault rapporte les faits saillants des dossiers en cours à Territoire Solidaire. En outre, quelques informations sur le spectacle de Pierre Pellerin et ses invités prévu le 10 septembre au Chalet Sportif.

JARDIN COMMUNAUTAIRE

Sylvie Charest rapporte que le jardin communautaire est à la recherche de quelqu'un pour labourer leur jardin.

HORAIRE INSPECTRICE

Il est convenu que madame Jisca Tremblay soit présente le 19 juillet 2022, le 16 août 2022 et le 12 septembre 2022 dès 9h. Elle est aussi disponible par téléphone et elle peut se déplacer pour des rendez-vous spécifiques.

DÉBROUILLAGE DES CHEMINS

Considérant que Gérald Landry ne nous a pas informé du coût de son contrat malgré plusieurs demandes;

Considérant que Étienne Lagacé nous offre le service pour 115\$/Heure;

Considérant les recommandations des autres municipalités concernant les fermes R&E Lagacé;

136-2022

Il est proposé par Patrick Charest et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la municipalité engage la ferme R&E Lagacé pour débroussailler les chemins de la municipalité.

POSE DE CANEXEL

137-2022

Considérant que nous avons acheté le canexel l'an dernier et que ces travaux étaient prévus;



N° de résolution
ou annotation

138-2022

Considérant qu'une seule soumission a été reçue au montant de 15 590\$ plus taxes avec possibilité de coûts à la baisse;

Il est proposé par Jean-Paul Landry et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la municipalité engage l'entreprise Constructions Scandinaves pour la pose de canexel sur notre bâtisse municipale

AUGMENTATION DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT

Considérant que l'article 8.2 « ajustement du contrat en fonction des variations du prix du carburant diesel »;

Considérant qu'il y a eu une augmentation de prix du carburant;

Il est proposé par Tammy Arsenault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la municipalité paie le montant de la variation aux entreprises Armand Lagacé, soit 2 830,54\$


PÉRIODE DE QUESTIONS

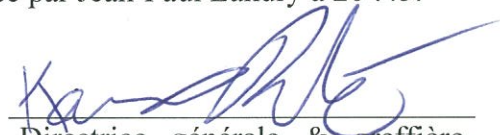
Monsieur François Therrien pose plusieurs questions concernant les raquettes disponibles appartenant à la municipalité et les activités hivernales que la corporation des loisirs pourrait offrir.

139-2022

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour ayant été épuisé, la présidente déclare l'assemblée close. La levée de l'assemblée est proposée par Jean-Paul Landry à 20 :45.


Maire
trésorière


Directrice générale & greffière

Je, Doris Deschênes, maire, atteste que « la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal »


Doris Deschênes, maire